

RAPPORT PRÉLIMINAIRE
ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU SITE BFI-UTL

PAR

STRATEM DBC INC.

LE 20 DÉCEMBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	1
2. MISE EN SITUATION	1
3. DÉSIGNATION DES SITES ALTERNATIFS	4
3.1 CAPACITE DES SITES.....	4
3.2 COMMENTAIRES SUR LES SITES ACCESSIBLES.....	5
4. ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS D'ACCEPTATION DES VOLUMES DE BFI-UTL	7
4.1 ANALYSE DES TABLEAUX ET SIMULATIONS.....	7
5. SYNTHÈSE DU DEVANCEMENT DES DATES DE FERMETURE DES SITES ACCESSIBLES ..	12
6. IMPACTS ÉCONOMIQUES.....	12
6.1 DESCRIPTION DES FACTEURS D'IMPACT	12
6.2 PARAMETRES DE CALCUL DES COUTS	14
7. CONCLUSION.....	18

Annexes

- 1: CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LIÉS À L'EXPLOITATION ET À LA PLANIFICATION DES SECTEURS EST ET NORD
- 2: TABLEAUX
- 3: CARTE

1. INTRODUCTION

Le présent document vise à évaluer les impacts d'un scénario où il y aurait une fermeture temporaire du site de Lachenaie liée à la tenue d'audiences publiques dont l'échéancier dépassera la date limite de la capacité actuelle du site de Lachenaie soit en avril 2003.

Sans une autorisation du gouvernement permettant l'agrandissement de l'exploitation du site de Lachenaie bien avant la cessation du service d'élimination, cette fermeture temporaire aura pour conséquence de ne plus accepter les matières résiduelles du territoire traditionnellement desservi par BFI-UTL , soit 970,000 tonnes métriques de matières résiduelles , dont ceux de la CMM , soit la Communauté métropolitaine de Montréal .

Bien que d'autres sites existent pour prendre la relève de l'élimination de ces dites matières résiduelles et considérant le fait que ces principaux sites pouvant accueillir ces dites matières réduiront davantage la vie utile restreinte qui leur reste, ces principaux sites n'ont pas assez de capacité d'enfouissement avec le volume de matières résiduelles qu'ils acceptent actuellement pour qu'eux mêmes restent ouverts pendant le même processus d'étude d'impact et de consultation publique que BFI-UTL a suivi pour l'exploitation du secteur Est.

Ce document présente ainsi les impacts de la fermeture du site de Lachenaie ainsi que des principaux sites du sud du Québec qui fermeront dans quelques mois.

2. MISE EN SITUATION

Bien qu'il y ait actuellement peu d'opposition à l'expansion Nord du site de Lachenaie, il existe, à ce jour, quelques demandes d'individus, qui, si elles étaient considérées par le ministre de l'Environnement, pourraient entraîner la tenue d'audiences publiques.

Si cela était le cas, celles-ci auraient des impacts majeurs sur la gestion des matières résiduelles de la grande région de Montréal puisqu'elles reporteraient l'autorisation d'agrandir après la date de fermeture du site de Lachenaie, en avril 2003.

Comme le site refuse déjà des matières résiduelles afin de respecter sa capacité annuelle maximale actuelle de 970 000 tonnes, le site sera fermé en avril 2003.

Il s'est déjà écoulé 9 mois depuis que BFI-UTL a déposé son d'étude d'impact et lorsque l'on considère la même durée de 24 mois pour obtenir un décret pour l'exploitation du secteur Est en 1995, il resterait donc 15 mois pour que le gouvernement du Québec délivre un décret pour l'exploitation du secteur Nord. Cette durée ne tient pas compte des délais supplémentaires pour la rédaction de la demande du certificat d'autorisation en fonction des nouvelles conditions qui pourraient être prévues au décret et de l'émission par le Ministère de l'Environnement du certificat.

Il est à remarquer que le certificat d'exploitation du secteur Nord devra être émis avant le mois de décembre 2003 car BFI-UTL aménage le site toujours durant la période hivernale compte tenu que les équipements lourds utilisés pour la construction de la cellule ne peuvent circuler que sur de l'argile gelée. Dans le cas contraire, le site pourrait être fermé pendant plusieurs mois compte tenu des délais supplémentaires pour aménager la cellule s'il y a des audiences publiques ou si BFI-UTL n'obtient pas une autorisation du gouvernement pour l'expansion verticale et le secteur Nord.

Considérant un volume aussi important qui se situe à près d'un million de tonnes et la situation des autres sites d'enfouissement qui fermeraient d'ici quelques mois ou quelques années, selon le cas, il est certain que la fermeture du site de Lachenaie sera catastrophique pour un service essentiel de la grande région montréalaise, pendant les mois où ce site sera fermé.

En effet, en ce qui concerne les autres sites il est prévu que ceux-ci soient fermés entre 2003 et 2005 selon les cas.

Comme la majorité des sites du sud du Québec qui pourraient offrir une solution provisoire n'ont pas déposé ou, encore moins, amorcé leur étude d'impact, la

déviations du tonnage de Lachenaie ne permettrait pas à ces sites de suivre le processus normal de réalisation d'études d'impacts et d'obtention des décrets nécessaires comme l'a fait BFI-UTL depuis 1993.

BFI-UTL a, en effet, commencé sa planification du projet d'expansion Nord en 1995 et a suivi le processus complet d'études d'impact et d'audiences publiques et a reçu trois décrets auxquels BFI-UTL s'est conformé. L'annexe 1, qui présente les étapes qui ont été suivies par BFI-UTL, indique la durée d'un processus complet d'étude d'impact.

Bien que la planification est faite depuis longtemps, soit depuis le dépôt de l'étude d'impact de 1993 et de l'avis de projet en 1995, la situation est devenue critique du fait que l'étude d'impact n'a pu être soumise avant mars 2002 puisque le projet d'expansion Nord était tributaire d'une modification à la réglementation municipale de zonage, à l'intérieur d'une modification au schéma d'aménagement.

Le schéma d'aménagement a été accepté par la MRC dès le 18 juin 2002 dont l'approbation du Ministère des Affaires Municipales est cependant toujours pendante.

Le site de Lachenaie reçoit actuellement environ 30% des matières résiduelles de la grande région de Montréal.

Étant le seul site situé sur le territoire de la CMM pour les matières résiduelles, le volume de matières résiduelles acheminées à BFI-UTL devra nécessairement être expédié temporairement vers des sites existants en dehors de la CMM dans le cas où ceux-ci acceptent de les recevoir sachant très bien que la vie de leurs sites sera écourtée d'autant, avec la conséquence de les empêcher de demeurer ouverts jusqu'à ce qu'ils soient passés, eux aussi, au travers d'un processus complet de dépôt d'étude d'impact et de consultation publique.

Il existe, en théorie, seulement quatre sites dans des zones accessibles à la grande région de Montréal qui pourraient être considérés pour recevoir les matières résiduelles municipales domestiques et les matières commerciales, institutionnelles et industrielles.

Les évaluations faites dans ce rapport préliminaire déterminent ainsi :

- les possibilités d'acheminer une partie du volume de BFI-UTL vers l'un ou l'autre de ces sites;
- la période résiduelle des sites;
- les contraintes existantes ou potentielles;
- l'impact de l'addition des tonnages de BFI-UTL vers l'un ou l'autre de ces sites.

3. DÉSIGNATION DES SITES ALTERNATIFS

3.1 CAPACITE DES SITES

Les sites qui pourraient être théoriquement considérés sont, avec les tonnages annuels et les capacités autorisées, les suivants :

Tableau 1

**Tonnage annuel maximal en voie d'autorisation
des principaux sites au sud du Québec**

	Nom du site	Tonnage annuel	Tonnage maximal annuel en voie d'autorisation
Localités	Ste-Sophie	1 000 000	NA
	EBI (Berthier)	700 000	NA
	St-Nicéphore	1 000 000	NA
	Lachute	460 000	500 000
	Ste-Anathanase	0	195 000

3.2 COMMENTAIRES SUR LES SITES ACCESSIBLES

Ste-Sophie : Le site de Ste-Sophie est prévu fermer, peu importe la situation, en juillet 2003; il lui reste donc seulement sept mois d'opération en date de décembre 2002.

A date, il n'y a pas eu de dépôt d'étude d'impact mais ce site a bénéficié d'une dérogation par décret au moratoire imposé à l'agrandissement de lieu d'enfouissement. Sachant que le processus est d'au moins 24 mois et qu'il y aura une période pour l'aménagement du site, ce site ne pourra être opérationnel avant une période minimale de 24 mois soit en décembre 2004.

Ste-Geneviève : Ce site a une durée de vie résiduelle de 16 mois à partir de décembre 2002 soit jusqu'en avril 2004.

EBI est dans le même cas que Ste-Sophie, c'est-à-dire qu'il n'a pas déposé son étude d'impact et qu'il a bénéficié par décret d'une levée au moratoire imposé à l'agrandissement de lieu d'enfouissement.

Après cette date, la compagnie EBI qui a fait une demande d'autorisation pour son expansion, ne pourra recevoir des matières résiduelles avant décembre 2004, dans le meilleur des cas, si le processus d'autorisation se fait à l'intérieur de 24 mois qui est le délai qualifié de normal.

Notons à ce sujet que le processus d'autorisation cumule, à ce jour, 38 mois pour le site d'Argenteuil et 29 mois pour Ste-Anathanase depuis le dépôt des études d'impact respectives.

St-Nicéphore : Le site de St-Nicéphore a une capacité résiduelle de 2.5 millions de tonnes et il n'a pas déposé jusqu'à maintenant d'étude d'impact.

Lachute : Le site de Lachute a une capacité résiduelle de l'ordre de 550,000 tonnes mais ne pourrait recevoir plus de 500 000

tonnes par année selon son autorisation à venir et selon l'entente avec la MRC.

Actuellement le site de Lachute reçoit un tonnage annuel de 460 000 tonnes et pourrait donc accommoder BFI-UTL pour 40 000 tonnes par année pendant la fermeture temporaire, soit à peine un peu plus de 4% des besoins qui seraient engendrés par une fermeture temporaire de BFI-UTL.

CTED : Ce site est maintenant réservé aux matériaux secs. Au tonnage actuel de ces matières résiduelles, la durée de ce site est d'environ 2 ans. Il est peu probable que la ville de Montréal ouvre à nouveau ce site pour les matières putrescibles compte tenu des engagements de la ville de Montréal. Aussi, le taux de \$ 70 serait non seulement dissuasif mais représenterait un coût additionnel de \$ 32 millions annuellement sur le différentiel entre le taux de BFI-UTL qui est de \$ 37 et celui du CTED.

St-Anathanase : Le site qui devrait être en opération au cours de l'année 2003 ne peut être considéré pour deux raisons :

- le promoteur a fait savoir qu'il avait réduit sa demande de 300 000 tonnes par année à 195 000 tonnes par année, ce qui fait qu'il ne peut recevoir un tonnage excédentaire;
- dans sa demande, il est prévu que ses arrivages seront limités à la Montérégie.

4. ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS D'ACCEPTATION DES VOLUMES DE BFI-UTL

Les tableaux présentés à l'annexe 2 indiquent les capacités mensuelles résiduelles des sites accessibles du sud du Québec et les tonnages de matières résiduelles de BFI-UTL qui seront déviés vers les sites ci-haut mentionnés selon deux scénarios, soit les suivants :

- Obtention d'une autorisation gouvernementale afin de maintenir les opérations;
- Audiencés publiques et fermeture temporaire du site jusqu'à son autorisation.

4.1 ANALYSE DES TABLEAUX ET SIMULATIONS

Les tableaux présentés à l'annexe 2 identifient les volumes de matières résiduelles destinés à chaque site et permettent d'évaluer l'impact, à partir de simulations, des déviations.

- Annexe 2 - tableau 2.1 : Tonnage mensuel des principaux lieux d'enfouissement sanitaire desservant la grande région de Montréal.

Afin d'évaluer les impacts potentiels de déviation, nous présentons au tableau 2.1 de l'annexe 2, les tonnages mensuels typiques d'une année pour chacun des sites théoriquement accessibles du Sud du Québec avec les variations saisonnières.

On note que les sites de St-Nicéphore et de Ste-Sophie reçoivent des tonnages à peu près semblables à ceux de Lachenaie.

- Annexe 2 - tableau 2.2 : Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire sans expansion.

Le tableau 2.2 de l'annexe 2 indique les capacités résiduelles des sites selon le cours normal des opérations des autres sites. Avec les volumes annuels qu'ont ces sites, les sites seraient, sans aucune déviation de BFI-UTL, remplis aux dates suivantes :

- Ste-Sophie : fin juillet 2003
- EBI : fin avril 2004
- St-Nicéphore : fin juillet 2005

- Annexe 2 - tableau 2.3 : Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec expansion en février 2003 pour Lachute et expansion verticale Est pour BFI.

Le tableau 2.3 de l'annexe 2 prend, comme hypothèse, que BFI-UTL obtiendrait une autorisation gouvernementale avec ou sans audiences publiques, ce qui lui permettrait de continuer à recevoir les matières résiduelles selon les volumes usuels tels que présentés au tableau 2.1. Dans ce cas, les autres sites ne seraient pas affectés par les tonnages de BFI-UTL et auraient les dates de fermeture telles qu'indiquées au tableau 2.2 de l'annexe 2. Il est à remarquer que le 24 mois de période normale pour le processus complet d'étude d'impact et de consultation publique se terminerai en mars 2004 , soit quelque mois trop tard pour permettre que la cellule de l'exploitation du secteur Nord soit aménagée en hiver 2003/2004 compte tenu des délais supplémentaires pour rédiger la demande de certificat d'autorisation et d'obtenir le dit certificat émis par le Ministère de l'Environnement.

- Annexe 2 - tableau 2.4 : Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec fermeture temporaire et déviation des matières résiduelles vers St-Nicéphore principalement.

Le tableau 2.4 de l'annexe 2 indique les résultats d'une déviation des tonnages mensuels de BFI-UTL principalement vers St-Nicéphore et Lachute pendant au moins 11 mois, soit la période de fermeture temporaire pour laquelle il n'y aurait pas d'autorisation gouvernementale.

Cette période de 11 mois est établie sur la base d'une durée usuelle pour obtenir les autorisations et construire les cellules après le processus d'audiences publiques qui commenceraient en janvier 2003.

En déviant ainsi 970 000 tonnes sur une base annuelle, les sites accessibles du Québec se rempliraient plus rapidement, ce qui devancerait leurs dates de fermeture, soit les suivantes :

- EBI : fin février 2004
- St-Nicéphore : fin février 2004

Selon cette simulation, qui se veut proche de la réalité dans le contexte d'une fermeture temporaire du site de Lachenaie, il y aurait en mars 2004, une crise majeure puisqu'il n'y aurait aucun site pour recevoir les matières résiduelles.

En avril 2004, le site de Lachenaie commencerait à opérer, si BFI-UTL obtient son certificat d'autorisation de l'expansion Nord à temps pour construire les cellules et préparer le site.

En ce qui concerne les autres sites, ils ne pourraient recevoir leur tonnage usuel puisqu'ils seraient fermés. Le volume de matières résiduelles devrait alors être dévié vers d'autres sites dont possiblement Lachenaie, en autant qu'il respecte son plafond autorisé.

Dans le cas où l'autorisation de BFI-UTL serait reportée, les matières résiduelles destinées à Lachenaie et aux autres sites fermés, devraient trouver d'autres débouchés, ce qui rendrait la situation des plus catastrophique. Il est à noter que les matières résiduelles domestiques contiennent une part importante de fermentiscibles qui présentent un risque élevé pour l'hygiène publique si ces matières doivent être accumulées plutôt qu'éliminées.

4.2 EVALUATION DES VOLUMES DEVIÉS

Partant des tableaux présentés à l'annexe 2, nous avons déterminé les tonnages déviés vers les autres sites selon deux scénarios, soit les suivants :

- fermeture du site
- autorisation pour l'expansion verticale Est afin de permettre au site de maintenir son opération pour permettre de préparer l'expansion au Nord.

Une première analyse a été faite pour évaluer le tonnage de matières résiduelles se dirigeant principalement vers les sites alternatifs de Lachute et de St-Nicéphore selon leur capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec expansion du site de Lachute en février 2003.

Les résultats de cette analyse indiquent les volumes déviés à cause de la fermeture à la fois des sites de Lachenaie, de Ste-Sophie, et de Berthier selon l'hypothèse où il n'y aurait pas d'autorisation gouvernementale et que le site serait fermé jusqu'à la fin du processus d'audiences publiques, de l'obtention des autorisations et du temps requis pour aménager le site de Lachenaie.

Les deux seules sites disponibles pouvant recevoir les volumes excédentaires de matières résiduelles sont St-Nicéphore et Lachute selon les mêmes proportions de 97.3% et 2.7% en 2003. Les volumes déviés seront alors les suivants pour les deux années 2003 et 2004:

Tableau 2

	2003 tm	2004 tm	Total 2003-2004 tm
St-Nicéphore	1 105 498	2 424 967	3 530 466
Lachute	26 025	40 000	66 025
Total	1 131 523	2 464 967	3 596 491

Il est à noter dans ce tableau qu'une partie du tonnage dévié proviendra après mars 2004 aussi de St-Nicéphore puisque le site sera alors rempli. La déviation s'effectuera alors à l'inverse soit de St-Nicéphore à Lachenaie en autant que BFI-UTL n'a pas de tonnage maximal à respecter.

Les analyses faites indiquent que les tonnages mensuels seront déviés à St-Nicéphore et à Lachute à partir d'août 2003 selon le scénario où BFI-UTL obtiendrait une autorisation gouvernementale pour l'expansion verticale Est et que le site de Lachute aurait son autorisation pour son expansion pour que le site soit opérationnel en février 2003.

Selon cette hypothèse, à cause de la fermeture du site de Ste-Sophie, et dans le contexte où Lachenaie recevrait uniquement ses tonnages usuels pour les volumes autorisés, il y aurait un surplus de matières résiduelles qui devra être dévié principalement vers St-Nicéphore à cause du plafond autorisé du site de Lachute, qui peut permettre un excédent de 40 000 tonnes seulement, tel que mentionné à la section 3 de ce rapport. La proportion de la déviation serait de 97.3% vers St-Nicéphore et de 2.7% vers Lachute en 2003. En 2004 la proportion allant vers St-Nicéphore sera plus élevée à cause du plafond de 40 000 tonnes de Lachute.

Les données du tableau 3 présentent les volumes déviés :

Tableau 3

	2003 tm	2004 tm	Total 2003-2004 tm
St-Nicéphore	400 000	1 890 969	2 290 969
Lachute	16 667	40 000	56 667
Total	416 667	1 930 969	2 347 636

La carte présentée à l'annexe 3 schématise l'exportation des matières résiduelles vers Lachute et St-Nicéphore.

5. SYNTHÈSE DU DEVANCEMENT DES DATES DE FERMETURE DES SITES ACCESSIBLES

Suite à l'analyse présentée dans la section précédente, le tableau suivant résume l'effet qu'aurait la déviation des tonnages de BFI-UTL sur les seuls sites théoriquement accessibles du sud du Québec.

Tableau 2

Date de devancement de fermeture des principaux sites du sud du Québec

	Nom du site	Date normale (sans BFI-UTL)	Date de fermeture avec diversion de BFI-UTL
Localités	Ste-Sophie	Fin juillet 2003	Fin juillet 2003
	Ste-Geneviève	Fin avril 2004	Fin février 2004
	St-Nicéphore	Fin juillet 2005	Fin février 2004

6. IMPACTS ÉCONOMIQUES

6.1 DESCRIPTION DES FACTEURS D'IMPACT

La déviation de tels volumes aura nécessairement des impact sur les coûts de disposition des matières résiduelles à cause de la distance plus grande à parcourir et du temps de parcours pour acheminer les matières vers St-Nicéphore près de Drummondville.

Les matières résiduelles destinées à Lachenaie et Ste-Sophie proviennent en partie de la grande région de Montréal (30% pour Lachenaie), de la Rive Nord, de Lanaudière et des Basses-Laurentides et du sud-ouest de Montréal (40% des matières de Lachenaie transitent dans des centres de transfert).

Le temps de parcours des camions qui acheminent les matières directement au site est, en moyenne, de l'ordre d'une heure selon les points d'origine et de 2h30 aller-retour à partir des centres de transfert.

Pour se rendre à St-Nicéphore il faudra compter environ 2 heures de plus aller-retour pour parcourir la distance de 320 km environ entre Laval et St-Nicéphore.

En plus du temps de parcours, il y aura lieu de considérer les facteurs suivants :

- Le coût additionnel d'accès au site d'enfouissement de St-Nicéphore qui est de \$ 42 la tonne comparativement à \$ 37 pour BFI-UTL et \$ 35 à Ste-Sophie;
- Le besoin de construire des centres de transfert temporaires et d'augmenter momentanément la flotte de tracteurs et de remorques de transfert requise pour accommoder le volume additionnel de matières résiduelles compte tenu que certains de ces centres de transfert sont déjà à leurs capacités maximales;
- Le besoin d'implanter ou d'agrandir des centres de transfert en tenant compte des délais suivants : implantation, approbation de la ville ou municipalité, demande de certificat, ingénierie, délivrance du certificat, construction, approvisionnement des équipements roulants;
- Le besoin d'ajouter temporairement au lieu d'enfouissement des compacteurs à déchets pour maintenir ou augmenter la masse volumétrique des matières résiduelles à compacter dans les sites;
- Le coût d'aménager les cellules pour permettre de recevoir les volumes excédentaires pour la période de fermeture du site de Lachenaie et des autres sites qui fermeront;
- Le devancement d'un an et demi des coûts d'investissement pour augmenter la capacité du site de St-Nicéphore;

- L'utilisation plus grande de sites qui ne rencontrent pas les exigences du projet de règlement sur les matières résiduelles ou des plus récents décrets par rapport à la planification de sites de deuxième génération.

6.2 PARAMETRES DE CALCUL DES COUTS

- Coûts de transport :

Le coût additionnel de transport est calculé selon les paramètres suivants :

- Coût par voyage : \$ 400 (aller-retour)
- Tonne par voyage : 28
- Coût par tonne : \$ 14.00

- Coût moyen de taux d'enfouissement (prix à la barrière) : \$ 37.00

- EBI : \$ 39
- Ste-Sophie : \$ 35
- Lachenaie: \$ 37

Moyenne:	\$ 37
----------	-------

- Coût d'enfouissement de St-Nicéphore : \$ 42.00
- Coût additionnel d'enfouissement : \$ 5.00 / tonne
- Coût de manipulation pour les tonnages transbordés à des centres de transfert : \$ 3 / tonne excluant l'amortissement sur l'investissement pour un centre de transfert (environ \$ 1.5 million pour 100 000 tonnes), des équipements roulants, les frais financiers et d'administration et les profits.
Ce coût s'applique aux matières qui passent par un centre de transfert plutôt que directement au site, soit environ 40% des matières destinées à Lachenaie.

En considérant ces paramètres de coûts, le coût additionnel pondéré entre St-Nicéphore et Lachenaie est de \$ 18 par tonne métrique, calculé ainsi :

	Direct : 60%	via Centre de transfert : 40%
• Transport :	\$ 14	\$ 7
• Transfert :	\$ 3	-
• Site :	\$ 5	\$ 5
	<u>\$ 22 x 60% = \$ 13</u>	<u>\$ 12 x 40% = \$ 5</u>
	Coût pondéré = \$ 18	

6.3 Évaluation quantitative des impacts selon les scénarios de déviation

Scénario 1 : déviation avec fermeture temporaire du site de Lachenaie.

	2003	2004	Total 2003-2004
Tonnage dévié vers St-Nicéphore (1) (tm)	1 105 498	2 424 967	3 530 466
Coût additionnel	\$ 18	\$ 18	
Coût total annuel	\$ 19 898 964	\$ 43 649 406	\$ 63 548 388

Scénario 2 : déviation avec maintien des opérations du site de Lachenaie par autorisation gouvernementale avec ou sans tenue d'audiences publiques.

	2003	2004	Total 2003-2004
Tonnage dévié vers St-Nicéphore ¹	400 000	1 890 969	2 290 969
Coût additionnel pondéré (transport, prix affecté à la barrière, manipulation centre de transfert)	\$ 18 / tonne	\$ 18 / tonne	\$ 18
Coût total annuel additionnel	\$ 7 200 000	\$ 34 037 442	\$ 41 237 442

Les coûts excédentaires devant être assumés par la clientèle, soit les municipalités et les générateurs de matières commerciales, institutionnelles et industrielles.

6.4 Autres impacts

- Centres de transfert : comme ce n'est pas tout le volume mentionné ci-haut qui pourra être expédié directement vers St-Nicéphore, il faudra construire de nouveaux sites temporaires. Comme il s'agit cependant d'une mesure temporaire, l'amortissement devra se faire sur une très courte période d'un an à deux ans selon les circonstances. Une fois construit un centre de transfert ne peut être déplacé ou réutilisé rapidement.
- Augmentation de la circulation de camions : le tonnage additionnel qui ira à St-Nicéphore doublera le nombre de camions sur l'autoroute 20 et sur la route menant à St-Nicéphore selon les données suivantes pour les deux scénarios.

¹ Déviation jusqu'à ce que le site de St-Nicéphore soit rempli; après cela, déviation St-Nicéphore – Lachenaie.

	Scénario 1		Scénario 2	
	2003	2004	2003	2004
Tonnage dévié vers St-Nicéphore (1)	1 105 498	2 424 967	400 000	1 890 969
Tonnage moyen par camion	28 t.	28 t.	28 t.	28 t.
Nombre de camions par année	39 466	86 605	14 285	67 534
Nombre de mois de déviation	8	12	5	12
Nombre de camions par mois	4 934	7 217	2 857	5 627
Nombre de camions par jour (21 jours/mois)	235	343	136	267

Actuellement, selon les données présentées au tableau 1, le volume acheminé à St-Nicéphore requiert le nombre de camions suivants pour le tonnage usuel de 1 million de tonnes :

Tonnage annuel : 1 000 000
Tonnage par camion : 28 t.
Nombre de camions annuel : 35 714
Nombre moyen de camions par mois : 2 976
Nombre moyen de camions par jour (21 jours) : 141

En comparaison avec les scénarios ci-haut mentionnés, il y aura donc une circulation plus intense de camions sur l'autoroute 20 avec les % d'augmentation suivants en 2004 :

	Scénario 1	Scénario B
Nombre de camions usuels par jour (moyenne)	141	141
Nombre de camions en 2004	343	267
% Augmentation	243%	189%

7. CONCLUSION

L'étude faite dans ce rapport préliminaire démontre qu'il y aura des impacts majeurs dans tous les cas de figure.

Le fait que les sites de Ste-Sophie et de Berthier fermeront dans un avenir rapproché engendrera une déviation importante vers St-Nicéphore peu importe le scénario.

Dans l'hypothèse où il y aurait une autorisation gouvernementale accordée à BFI-UTL, il y aurait une déviation de 416 667 tonnes en 2003 et de 1 930 969 en 2004.

Dans l'hypothèse d'une fermeture du site de Lachenaie, la déviation serait encore plus gigantesque. Celle-ci engendrera une crise majeure de la gestion des matières résiduelles de tout le sud du Québec pour les raisons suivantes :

- Les coûts additionnels de transport et d'accès aux sites qui s'élèvent à près de \$ 64 millions pour les années 2003 et 2004.
- Les conséquences sur le devancement de la fermeture des sites alternatifs qui placeraient ceux-ci dans une situation non réglementaire puisque le processus d'analyse des impacts ne pourrait se faire dans des délais aussi courts.
- Les moyens techniques (cellules, centres de transfert, équipements roulants etc...) qui devraient être implantés pour accommoder un tel volume pour une période temporaire, ce qui ne permettrait pas de les rentabiliser.

Par ailleurs, il est à noter qu'il n'y a pas de moyens de substitution rapide aux sites d'enfouissement lorsque l'on discute du sac vert, soit, entre autres, des

déchets domestiques puisqu'il faudrait implanter des collectes de déchets à trois voies avec des bacs de recyclage dont le volume serait plus important et de faire la promotion de la valorisation des matières résiduelles de façon volontaire ou imposée afin de réduire le tonnage de matières résiduelles aux sites.

Les matières résiduelles continueront d'être éliminées malgré les efforts qui ont été faits au Québec tel que présenté dans le bilan de 2000 de Recyc-Québec. Les matières résiduelles continueront ainsi à être éliminées tant et aussi longtemps que les mesures du plan d'action 1998-2008 ne seront pas implantées (exemple : bannissement des déchets verts des sites d'enfouissement) et que les plans de gestion de la CMM et des MRC ne soient déposés et appliqués. Dans 10 ans, le Gouvernement sera en mesure d'évaluer les effets des plans d'action et de réviser les besoins d'élimination des matières résiduelles au Québec .

ANNEXE 1

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LIÉS À L'EXPLOITATION ET PLANIFICATION DES SECTEURS EST ET NORD



RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS
EXPLOITATION DU SECTEUR EST ET NORD

BFI USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE.

DATE	ÉVÉNEMENTS
1968	Début des opérations d'enfouissement
3 mars 1993	Dépôt de la demande d'agrandissement au MEF
18 juin 1993	Adoption de la loi 101 rendant obligatoire que le projet d'expansion à l'est soit soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
7 janvier 1994	Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'exploitation du secteur est y incluant le secteur nord du site d'enfouissement sanitaire d'Usine de triage Lachenaie inc. conformément aux demandes de la directive finale.
18 mars 1994	Réception du document contenant les questions et commentaires relatifs à l'étude d'impact pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Usine de Triage Lachenaie inc.
26 avril 1994	Le Ministre de l'Environnement et de la Faune rendait publique l'étude d'impact
7 mars 1995	Les maires de Charlemagne et de Le Gardeur ont soumis une présentation lors des audiences publiques dont le BAPE a tenu compte de leurs commentaires.
16 mai 1995	Dépôt du rapport du BAPE pour le projet de l'expansion à l'est
29 septembre 1995	Dépôt de l'avis de projet de l'expansion nord
10 janvier 1996	Début des opérations de la centrale électrique
Juillet 1996	Début des opérations du secteur est
Septembre 2000	Dépôt de la demande de révision du schéma d'aménagement pour le secteur Nord
16 octobre 2000	Présentation de la modification du schéma d'aménagement
15 novembre 2000	Acceptation par la municipalité de Lachenaie de la demande de révision du schéma d'aménagement pour le secteur nord.
29 mars 2002	Dépôt de l'étude d'impact au MENV pour le secteur nord
18 juin 2002	Acceptation de la SAR (schéma aménagement révisé) par la MRC des Moulins
25 septembre 2002	Réception de l'avis de recevabilité du MENV pour l'étude d'impact de l'expansion nord
8 octobre 2002	Début de la période de consultation (BAPE)
12 octobre 2002	1 ^{er} publication de l'avis public pour la session d'information (La Presse/Journal de Montréal/Le Soleil)
16 octobre 2002	1 ^{er} publication de l'avis public pour la session d'information (La Revue)
29 octobre 2002	Séance publique d'information tenue à Terrebonne
6 novembre 2002	2 ^e publication de l'avis publics (Le trait d'Union)

ANNEXE 2

TABLEAU 2.1

**TONNAGE MENSUEL DES PRINCIPAUX LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DESSERVANT LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL**

Tonnage mensuel et annuel des principaux lieux d'enfouissement sanitaire desservant la grande région de Montréal

LES	tonnage annuel	limite actuel/future tonnage annuel	2002	2003																			
			décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre								
			6.3%	5.4%	5.4%	6.4%	6.4%	% variation saisonnière typique des matières résiduelles								11.9%	11.3%	10.6%	11.0%	9.4%	7.9%	8.0%	6.3%
Lachenaie	970,000	970,000	21,321	52,796	52,725	61,727	61,919	115,758	109,609	102,759	106,540	91,000	76,612	77,344	61,211								
Ste-Sophie	1,000,000	?	63,104	54,429	54,356	63,636	63,834	119,339	112,999	105,937	109,835	93,815	78,981	79,736	63,104								
EBI	700,000	?	44,173	38,100	38,049	44,545	44,684	83,537	79,100	74,156	76,884	65,670	55,287	55,815	44,173								
St-Nicéphore	1,000,000	?	63,104	54,429	54,356	63,636	63,834	119,339	112,999	105,937	109,835	93,815	78,981	79,736	63,104								
Lachute	460,000	500,000	29,028	25,037	25,004	29,273	29,364	54,896	51,980	48,731	50,524	43,155	36,331	36,679	29,028								
Total	4,130,000	?	220,730	224,791	224,489	262,817	263,633	492,868	466,687	437,521	453,618	387,454	326,192	329,311	260,620								

LES	tonnage annuel	limite actuel/future tonnage annuel	2004												2005								
			janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier								
			5.4%	5.4%	6.4%	6.4%	% variation saisonnière typique des matières résiduelles								11.9%	11.3%	10.6%	11.0%	9.4%	7.9%	8.0%	6.3%	5.4%
Lachenaie	970,000	970,000	52,796	52,725	61,727	61,919	115,758	109,609	102,759	106,540	91,000	76,612	77,344	61,211	52,796								
Ste-Sophie	1,000,000	?	54,429	54,356	63,636	63,834	119,339	112,999	105,937	109,835	93,815	78,981	79,736	63,104	54,429								
EBI	700,000	?	38,100	38,049	44,545	44,684	83,537	79,100	74,156	76,884	65,670	55,287	55,815	44,173	38,100								
St-Nicéphore	1,000,000	?	54,429	54,356	63,636	63,834	119,339	112,999	105,937	109,835	93,815	78,981	79,736	63,104	54,429								
Lachute	460,000	500,000	25,037	25,004	29,273	29,364	54,896	51,980	48,731	50,524	43,155	36,331	36,679	29,028	25,037								
Total	4,130,000	?	224,791	224,489	262,817	263,633	492,868	466,687	437,521	453,618	387,454	326,192	329,311	260,620	224,791								

ANNEXE 2

TABLEAU 2.2

CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE SANS EXPANSION

Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire sans expansion

LES	2002	2003											
	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Lachenaie	255,143	202,347	149,622	87,895	25,977	0	0	0	0	0	0	0	0
Ste-Sophie	583,333	528,904	474,549	410,913	347,079	227,741	114,741	8,804	0	0	0	0	0
EBI	933,333	895,233	857,184	812,639	767,955	684,418	605,319	531,163	454,278	388,608	333,322	277,506	233,333
St-Nicéphore	2,479,875	2,425,446	2,371,090	2,307,455	2,243,621	2,124,282	2,011,283	1,905,346	1,795,511	1,701,696	1,622,715	1,542,979	1,479,875
Lachute	536,667	511,629	486,626	457,353	427,990	373,094	321,114	272,383	221,859	178,704	142,373	105,695	76,667
Total	4,788,352	4,563,560	4,339,072	4,076,255	3,812,622	3,409,535	3,052,457	2,717,696	2,471,649	2,269,009	2,098,410	1,926,180	1,789,875

LES	2004												2005
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
Lachenaie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ste-Sophie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EBI	195,233	157,184	112,639	67,955	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Nicéphore	1,425,446	1,371,090	1,307,455	1,243,621	1,124,282	1,011,283	905,346	795,511	701,696	622,715	542,979	479,875	425,446
Lachute	51,629	26,626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1,672,309	1,554,900	1,420,093	1,311,576	1,124,282	1,011,283	905,346	795,511	701,696	622,715	542,979	479,875	425,446

ANNEXE 2

TABLEAU 2.3

**CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AVEC
EXPANSION EN FÉVRIER 2003 POUR LACHUTE ET EXPANSION VERTICALE EST
POUR BFI**

Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec expansion en février 2003 pour Lachute et expansion verticale Est pour BFI

LES	2002	2003											
	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Lachenaie	255,143	202,347	1,128,184	1,066,457	1,004,538	888,780	779,171	676,412	569,872	478,872	402,260	324,916	263,705
Ste-Sophie	583,333	528,904	474,549	410,913	347,079	227,741	114,741	8,804	0	0	0	0	0
EBI	933,333	895,233	857,184	812,639	767,955	684,418	605,319	531,163	454,278	388,608	333,322	277,506	233,333
St-Nicéphore	2,479,875	2,425,446	2,371,090	2,307,455	2,243,621	2,124,282	2,011,283	1,905,346	1,698,874	1,514,997	1,360,194	1,203,911	1,080,227
Lachute	536,667	511,629	12,973,126	12,943,853	12,914,490	12,859,594	12,807,614	12,758,883	12,703,966	12,657,059	12,617,568	12,577,700	12,546,148
Total	4,788,352	4,563,560	17,804,133	17,541,317	17,277,683	16,784,815	16,318,128	15,880,608	15,426,990	15,039,536	14,713,344	14,384,033	14,123,413

LES	2004												2005
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
Lachenaie	210,909	158,184	96,457	40,034,538	39,918,780	39,809,171	39,491,724	39,093,024	38,752,477	38,465,776	38,176,333	37,947,266	37,894,470
Ste-Sophie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,945,571
EBI	195,233	157,184	112,639	67,955	0	0	0	0	0	0	0	0	13,961,900
St-Nicéphore	973,546	867,009	742,283	617,169	367,684	67,106	0	0	0	0	0	0	24,945,571
Lachute	12,518,933	12,491,756	12,459,938	12,428,021	12,368,351	12,311,852	12,258,883	12,203,966	12,157,059	12,117,568	12,077,700	12,046,148	12,021,111
Total	13,898,622	13,674,133	13,411,317	53,147,683	52,654,815	52,188,128	51,750,608	51,296,990	50,909,536	50,583,344	50,254,033	49,993,413	98,768,622

ANNEXE 2

TABLEAU 2.4

**CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AVEC
FERMETURE TEMPORAIRE ET DÉVIATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VERS
ST-NICÉPHORE PRINCIPALEMENT**

Capacité résiduelle des lieux d'enfouissement sanitaire avec fermeture temporaire et déviation des matières résiduelles vers St-Nicéphore principalement

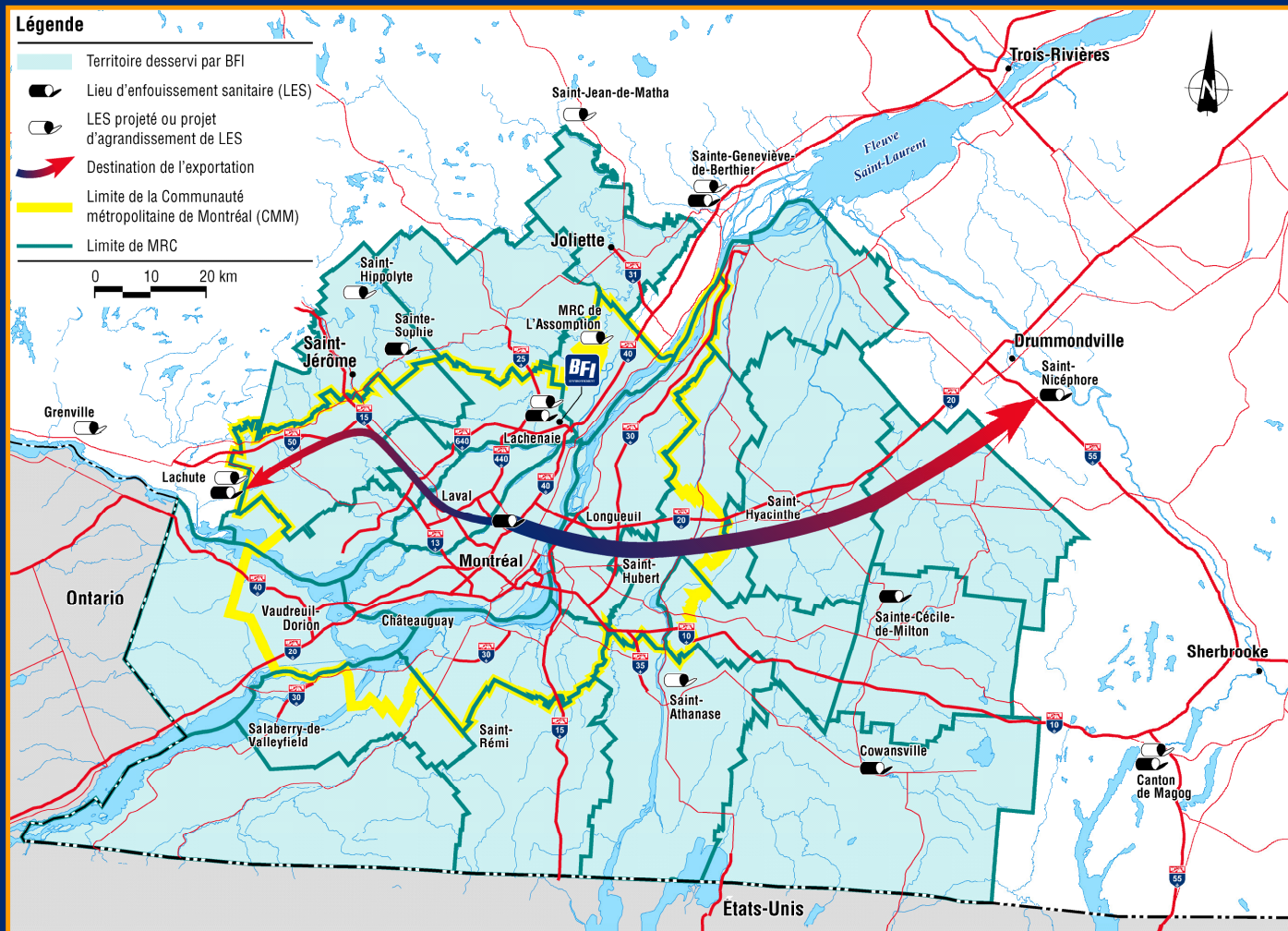
LES	2002	2003											
	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Lachenaie	255,143	202,347	149,622	87,895	25,977	0	0	0	0	0	0	0	0
Ste-Sophie	583,333	528,904	474,549	410,913	347,079	227,741	114,741	8,804	0	0	0	0	0
EBI	933,333	895,233	857,184	812,639	767,955	684,418	605,319	531,163	454,278	388,608	333,322	277,506	233,333
St-Nicéphore	2,479,875	2,425,446	2,371,090	2,307,455	2,243,621	2,039,274	1,821,185	1,616,727	1,303,715	1,028,838	797,424	563,796	378,901
Lachute	536,667	511,629	12,973,126	12,943,853	12,914,490	12,854,820	12,798,321	12,745,352	12,690,435	12,643,528	12,604,037	12,564,169	12,532,617
Total	4,788,352	4,563,560	16,825,572	16,562,755	16,299,122	15,806,254	15,339,566	14,902,046	14,448,428	14,060,974	13,734,782	13,405,471	13,144,852

LES	2004													2005
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	
Lachenaie	0	0	0	39,768,284	39,335,085	38,924,897	38,540,345	38,141,645	37,801,098	37,514,397	37,224,954	36,995,886	36,943,090	
Ste-Sophie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9,945,571	
EBI	195,233	157,184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13,961,900	
St-Nicéphore	219,425	60,163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24,945,571	
Lachute	12,505,402	12,478,225	12,432,755	12,400,838	12,341,169	12,284,669	12,231,701	12,176,783	12,129,876	12,090,385	12,050,517	12,018,965	11,993,928	
Total	12,920,060	12,695,572	12,432,755	52,169,122	51,676,254	51,209,566	50,772,046	50,318,428	49,930,974	49,604,782	49,275,471	49,014,852	97,790,060	

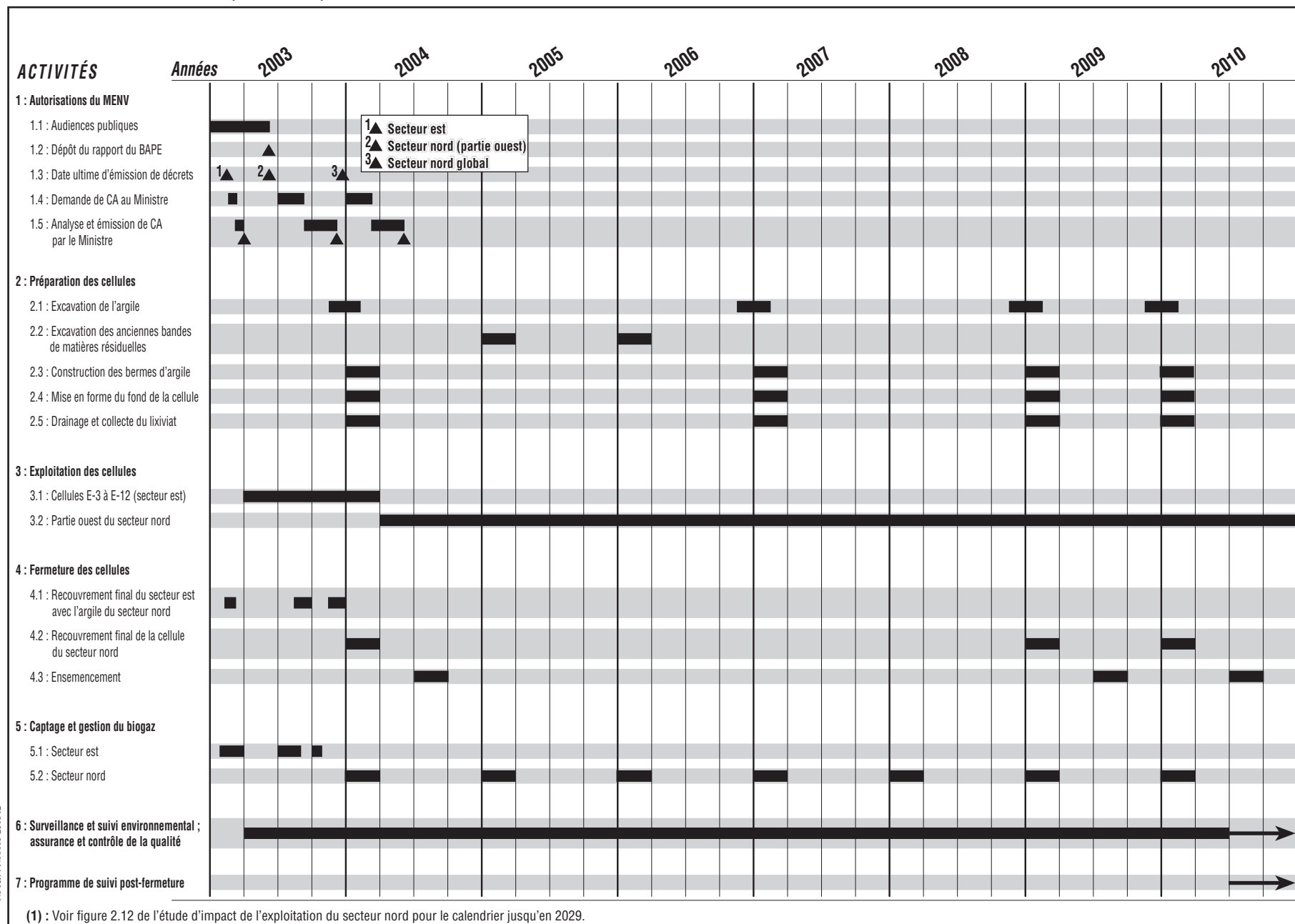
ANNEXE 3

CARTE DE DÉVIATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

EXPORTATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA CMM



Calendrier de réalisation pour les 8 prochaines années (1)



No réf.: N00063_250302

(1) : Voir figure 2.12 de l'étude d'impact de l'exploitation du secteur nord pour le calendrier jusqu'en 2029.